

Canton d'Argovie

[Bref portrait](#)

[Système politique](#)

[Religion](#)

[Temps libre](#)

Bref portrait

L'Argovie est l'un des 26 cantons (états membres) de la Suisse. C'est, par son nombre d'habitants, le 4^e plus grand canton. Sa diversité régionale est typique de l'Argovie.

Nombres et faits

Le Canton d'Argovie compte plus de 700'000 habitants, dont un petit quart sont des ressortissants étrangers. Les 1404 km² regroupent 11 districts (Bezirke) et près de 200 communes (Gemeinden). La capitale est Aarau. La langue officielle est l'allemand. Le canton se compose de plusieurs régions décentralisées ayant chacune leurs propres villes principales. Les plus importantes sont Aarau, Baden, Brugg, Wohlen, Bremgarten, Zofingen et Rheinfelden. Chaque région est différente tant du point de vue pittoresque, culturel qu'économique.

Histoire

Le Canton d'Argovie a été fondé en 1803. Les régions qui ont été regroupées par l'empereur français Napoléon Bonaparte pour former l'Argovie étaient politiquement, confessionnellement et économiquement très différentes. Cela se ressent encore aujourd'hui. Jusqu'aux environs de 1900, l'agriculture était très importante pour le canton, cela s'est modifié petit à petit avec l'industrialisation. Aujourd'hui encore, le Canton d'Argovie est très rural mais son tissu industriel est formé de grandes sociétés internationales et de nombreuses petites et moyennes entreprises. Depuis la deuxième guerre mondiale, de nombreux migrants ont emménagé dans le canton et apporté une contribution importante à l'économie et l'apportent encore à ce jour.

Mœurs et traditions

Selon les régions et communes du canton, les mœurs et traditions sont différentes. En raison de la diversité historique du canton, il n'existe pas "d'unité" dans les mœurs argoviennes. Dans les grandes villes comme Aarau, Baden, Brugg, Lenzburg ou Zofingen, les fêtes des jeunes du début de l'été représentent le point fort du calendrier culturel. Le déroulement de ces manifestations n'a pratiquement pas changé au cours des siècles. En hiver, le carnaval (carnaval) revêt, dans certaines régions, aussi une grande importance. Dans de nombreux villages et zones rurales, on célèbre également des rites pour la fertilité au printemps, ainsi que des jours d'action de grâce pour les récoltes en automne. À cela s'ajoutent diverses célébrations chrétiennes.

Argovie - "Rüebliland"

L'Argovie est le "Rüebliland" (pays des carottes). On ne sait pas vraiment pourquoi le Canton a reçu ce surnom, mais cela n'a rien à voir avec la production ou la consommation de carottes. Le typique gâteau au carottes (Rüeblitorte) argovien est très apprécié dans toute la Suisse. Une fois par an se tient à Aarau un grand marché aux carottes (Rüeblimarkt).

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/canton-dargovie/bref-portrait

Systeme politique

Le pouvoir politique se divise sur trois échelons: Confédération, cantons (états membres) et communes. Les Suisses peuvent lors des votations influencer de manière décisive sur le cours des décisions politiques.

La Confédération Suisse

La Confédération Suisse existe depuis 1848. La capitale est Berne. La Suisse est une nation multiethnique, multilingue et multiconfessionnelle, dont les différentes cultures se sont réunies volontairement, on parle de "volonté politique" (Willensnation). Sur la place politique internationale, la Suisse est un état neutre.

Fédéralisme

En Suisse, les cantons et les communes disposent d'une grande autonomie, on parle de fédéralisme. Les 26 cantons et plus de 2000 communes sont entièrement dotées de structures étatiques. Le canton d'Argovie possède sa propre constitution et son gouvernement, ainsi qu'un parlement et des tribunaux. Les cantons et communes ont la responsabilité de remplir les tâches de l'État. C'est pour cette raison par exemple, que le système scolaire diffère selon les cantons. Alors que les lois fédérales s'appliquent à l'ensemble de la Suisse, les cantons éditent leurs propres lois qui sont appliquées sur le territoire cantonal. Si besoin, les communes ont également la possibilité de légiférer. Pour faire face à ces tâches, la Confédération, les cantons et les communes prélèvent des impôts.

Séparation des pouvoirs

Afin d'éviter une concentration du pouvoir, en Suisse et dans les cantons, le pouvoir de l'État est divisé en trois organes indépendants: Le législatif (le pouvoir qui édit les lois), l'exécutif (le pouvoir qui applique les lois) et le judiciaire (le pouvoir qui est chargé de rendre la justice). Dans le canton d'Argovie, ces tâches sont couvertes par les autorités suivantes:

- le législatif: Grand Conseil (Grosser Rat) (140 membres élus tous les quatre ans par le peuple)
- l'exécutif: Conseil d'Etat (Regierungsrat) (5 membres élus tous les quatre ans par le peuple)
- le judiciaire: divers tribunaux de district et cantonaux.

Les communes également disposent d'un organe législatif (assemblée communale ou parlement), (Gemeindeversammlung, Parlament) et d'un organe exécutif (Conseil communal, Stadtrat, Gemeinderat). Au niveau fédéral, le législatif est divisé en deux chambres: le Conseil national et le Conseil des états (National- und Ständerat). Le gouvernement suisse (7 membres) s'appelle le Conseil fédéral (Bundesrat). Il existe plusieurs tribunaux au niveau national. Le Tribunal fédéral est la plus haute instance judiciaire et les décisions des tribunaux cantonaux peuvent y être portées en appel.

Droits démocratiques

Tous les Suisses ont le droit de vote et d'éligibilité. Ils élisent les instances politiques au niveau communal, cantonal et fédéral et peuvent également se faire élire. De plus, les citoyens peuvent décider lors des votations populaires du sort des affaires politiques au niveau communal, cantonal et fédéral (démocratie directe). Grâce aux initiatives populaires, les citoyens peuvent également proposer une loi de leur propre initiative et la faire voter. Les étrangers qui habitent le canton d'Argovie n'ont aucun droit de vote ni d'éligibilité. Ils peuvent toutefois transmettre leurs demandes au moyen de pétitions aux autorités compétentes.

Droits fondamentaux

Les principes juridiques ci-dessus sont contenus en Suisse dans la Constitution fédérale (Bundesverfassung). Une partie importante de la Constitution fédérale se rapporte aux droits fondamentaux qui touchent à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ils protègent l'existence de l'être humain (par ex. droit à la vie, droit à l'aide en situation d'urgence) et protègent les minorités individuelles contre la violence de l'Etat ou celles des groupes contre des majorités. Ils garantissent que personne n'est pas discriminée en raison de son origine, de sa race, de sa religion, de son sexe ou de son orientation sexuelle. Un service d'accueil et soutien est mis gratuitement à disposition des victimes de discrimination raciale dans le Canton d'Argovie. En Suisse, la liberté de religieuse, d'opinion et de la presse est garantie.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/canton-dargovie/systeme-politique

Religion

La Suisse est traditionnellement un état chrétien. Toutefois, de nombreuses personnes ayant une autre croyance religieuse y vivent aujourd'hui. La liberté religieuse est garantie et les écoles publiques sont confessionnellement neutres.

Religion et état

La Suisse est traditionnellement un état chrétien. Il est de la responsabilité des cantons de déterminer la relation entre religion et État. Dans la plupart des cantons alémaniques, comme le Canton d'Argovie, les communautés chrétiennes (églises nationales, Landeskirchen) sont reconnues en tant qu'institutions publiques. Cela signifie que l'État leur transfère certains droits. Concrètement, elles ont par exemple le droit de percevoir des impôts auprès de leurs membres. Dans le canton d'Argovie, les églises catholiques-romaines, protestantes et catholiques-chrétiennes sont des églises nationales.

Les communautés religieuses du canton d'Argovie

En plus des communautés religieuses reconnues (églises nationales), on trouve dans le canton d'Argovie un nombre important de communautés religieuses de différentes confessions. La majorité des Argoviens est de foi chrétienne, mais au cours des dernières années, le nombre de Musulmans a également augmenté. Un cinquième des habitants se déclare sans religion.

Liberté religieuse

La Constitution de la Suisse garantit la liberté religieuse. Tout le monde a le droit d'avoir sa propre croyance religieuse, de l'exprimer et la propager. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou de participer à des activités religieuses. Les personnes ont le droit de se rassembler pour célébrer les rituels religieux et les fêtes. Nul ne peut être l'objet de discrimination en raison de sa religion ou de ses convictions.

Religion et école

L'école obligatoire est confessionnellement neutre. Toutefois, cela ne signifie pas que les thèmes religieux n'ont pas de place dans l'enseignement. On fait la distinction entre deux types d'enseignement: L'éducation religieuse confessionnelle des églises du pays et l'éducation religieuse des écoles "éthique et religions". Dans cette matière, on thématise les questions éthiques et religieuses qui touchent toutes les personnes. Il s'agit d'une matière obligatoire à l'école primaire et en 1^{ère} secondaire. La participation à l'éducation religieuse confessionnelle des églises est facultative. Pour les enfants ayant d'autres croyances, les communautés religieuses offrent parfois des possibilités d'enseignement en dehors de l'école.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/canton-dargovie/religion

Temps libre

Dans le canton d'Argovie, il y a plusieurs possibilités très attrayantes de passer le temps libre. Les associations ont notamment une très grande importance. Elles offrent la possibilité de connaître d'autres personnes.

Associations

Un grand nombre d'habitants du canton d'Argovie sont membres d'une association (Verein). Il existe des associations pour tous les types d'intérêts. Même dans les petites communes, on trouve des associations pour le sport et la culture. Elles offrent une excellente opportunité d'entrer en contact avec d'autres personnes. La plupart des associations sont ouvertes à tous. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site internet des communes.

Offres pour les jeunes

Pour les jeunes, on trouve dans le canton d'Argovie un grand nombre d'offres spécifiques qui leur permettent d'organiser leur temps libre et de faire connaissance avec leurs pairs. Dans de nombreuses communes, il existe des lieux de rencontre et de nombreuses offres pour le temps libre. Les jeunes y sont encadrés, peuvent faire part de leurs idées et réaliser leurs projets (Jugendarbeit). Les offres sont généralement gratuites. Les associations de jeunes offrent la possibilité de participer à des activités entre jeunes du même âge et de prendre part à des activités dans la nature. Les vecteurs de ces offres sont les associations, les communes ou les églises nationales. Les offres sont ouvertes à tous les jeunes. La commune de domicile donne toutes les informations nécessaires.

Excursion et culture

Le Canton d'Argovie offre un nombre considérable de possibilités d'excursions ainsi qu'une riche offre culturelle. Les vieilles villes historiques, les châteaux et châteaux forts, les rivières et les lacs ainsi que les bains thermaux y sont célèbres. En plus, on peut y faire de belles sorties à vélo ou des randonnées. De nombreux musées proposent des expositions sur divers thèmes. Le Musée des beaux-arts du canton d'Argovie et le Stapferhaus à Lenzburg sont connus dans toute la Suisse. Argovie Tourisme (Aargau Tourismus) renseigne sur les diverses possibilités d'excursions et les manifestations. Les journaux régionaux communiquent également toutes les informations concernant l'actualité des manifestations culturelles.

Volontariat

Le volontariat (Freiwilligenarbeit) est une contribution sociale aux personnes et à l'environnement qui n'est pas rétribuée. En Suisse, de nombreuses tâches sont effectuées traditionnellement par des volontaires. Une grande partie de ce travail est fourni par les associations. Ainsi, on peut s'engager dans des associations pour la culture, le sport, les questions sociales, la formation, la protection des animaux et de la nature, la santé et bien d'autres encore. Les informations sur le volontariat et sur les possibilités d'engagement sont fournies par les services de volontariat Benevol, Caritas Argovie ou la Croix-Rouge suisse d'Argovie (SRK)

Sport / Culture / Formation

Avec la Kulturlegi, les personnes en situation précaire obtiennent des réductions pour les manifestations sportives, culturelles et de formation. La carte peut être demandée chez Caritas. Caritas donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet et décide de l'attribution de la Kulturlegi.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

dev.hallo-aargau.ch/fr/canton-dargovie/temps-libre